

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 08: Fondations d'horloger

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DESSINATEURS, RECOURS ET VOLONTARIAT

Parmi les objets à l'ordre du jour de la séance de direction du 25 février dernier, figuraient notamment la réorganisation des formations de dessinateur, un recours concernant les Swisscodes et une réflexion de fond sur le volontariat.

Les métiers de dessinateur dans les divers domaines de la construction connaissent une profonde transformation. En même temps que leur attrait s'amenuise aux yeux des jeunes, il y a de moins en moins de bureaux disposés à assurer la formation d'apprentis. Dans le cadre du projet pour l'avenir de ces métiers¹, un nouveau champ professionnel est en voie de définition sous l'intitulé « Planification du territoire et de la construction » pour les métiers de dessinateur/dessinatrice en bâtiment, génie civil, aménagements intérieurs, paysagisme et aménagement du territoire, ainsi que pour celui de géométrien/géométrienne. L'objectif est de proposer aux jeunes de véritables chances de développement, de répondre aux besoins des bureaux d'étude, d'offrir un programme de cours professionnels adapté même à des volées restreintes d'apprentis, d'attirer davantage de jeunes filles et de demeurer ouvert à de futures mutations de l'environnement professionnel. Représentant la **sia** au sein du comité directeur du projet, Martin Sturm a informé la direction de l'avancement des travaux ainsi que des réactions enregistrées auprès d'enseignants dans les écoles professionnelles et parmi les bureaux d'étude. Les commissions de la formation professionnelle pour les métiers de dessinateur et l'Office fédéral pour la formation et la technologie accompagnent ce projet, qui sera pro-

¹ « Projekt Zukunftsähnige Zeichnerberufe » (ZBZ) - Image directrice pour l'avenir des professions de la planification du territoire et de la construction - Echelon secondaire II

chainement envoyé pour consultation aux organisations faîtières de la formation professionnelle.

Comptes de l'exercice 2002

Les recettes comptabilisées en 2002 s'établissent à un montant inférieur à celui inscrit au budget. Cela s'explique par le report de la publication des Swisscodes et du programme de cours d'introduction aux nouvelles normes sur les structures porteuses. Bien que la publication de l'ensemble ait été autorisée en 2002, les revenus liés à la vente ne deviendront effectifs qu'en 2003. D'autre part, la mauvaise marche des affaires enregistrée par la SEATU (fort recul du volume publicitaire au second semestre) a obligé la **sia** à y verser des moyens supplémentaires, prélevés sur les provisions contractuellement constituées à cet effet. Le résultat légèrement positif au bouclage final des comptes ne permettra donc pas de constituer toutes les provisions initialement prévues pour divers projets. Compte tenu de cet ajournement, les prévisions pour l'année en cours marquent une amélioration. Ayant pris connaissance des détails du bilan, la direction a arrêté des décisions de fond. Les comptes seront soumis à l'assemblée des délégués lors de sa prochaine séance.

Recours concernant les Swisscodes

Le recours déposé par un membre individuel de la **sia** contre l'approbation de la norme SIA 261 par la commission centrale des normes et règlements (CNR) portait sur des réalisations particulières au domaine ferroviaire. Après avoir entendu le recourant ainsi que la direction de projet responsable des Swisscodes, et tenant compte de la prise de position émise par la commission sectorielle des normes de structure, la direction a rejeté le recours. La

confrontation des parties a en effet montré que l'opposition se résumait en dernière analyse à des conceptions divergentes des objectifs de la normalisation. La **sia** demeure attachée à des normes courtes, précises et d'application aisée. Or cela implique qu'elles ne couvrent pas tous les cas spéciaux, pour lesquels il faut se référer à des textes spécifiques - soit aux normes européennes sur les structures porteuses par exemple.

Dédommagements pour les procédures de consultation

Par le biais d'une lettre à la direction - dans laquelle un dédommagement est réclamé pour la rédaction de prises de position sur les conditions contractuelles spécifiques aux normes - la commission du règlement SIA 102 concernant les architectes a soulevé un point de débat central pour la **sia** : le rapport entre activités honorifiques et prestations rétribuées. L'action de la **sia** est largement caractérisé par l'engagement volontaire de ses membres et d'autres experts. Or la tendance à recourir au travail rémunéré augmente, tandis que le volontariat est de plus en plus menacé. La direction considère comme un devoir éthique des membres d'une commission de se prononcer sur leur domaine de compétence. Cela étant, elle a chargé le secrétariat général de réexaminer les principes jusqu'ici en vigueur, afin de mettre en évidence les précisions et règlements qu'il conviendrait d'y apporter. Il est en effet indispensable que ce problème fasse l'objet d'un débat au sein de la **sia**.

Contrôle de projets dans le cadre de la loi fédérale sur le logement

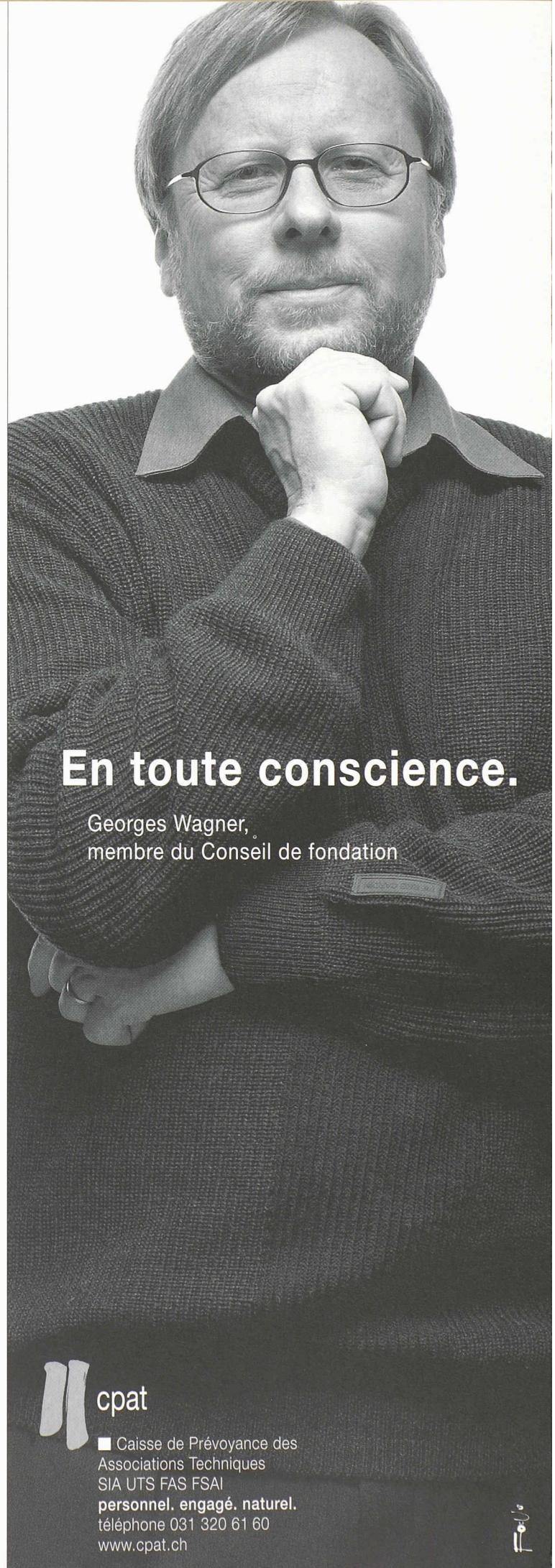
La nouvelle loi fédérale sur le logement est actuellement à l'examen auprès des Chambres fédérales.

L'Office fédéral du logement (OFL) souhaite à l'avenir confier le contrôle de projets élaborés dans ce cadre (évaluation du logement, coûts) à des bureaux d'architectes. Il a demandé à la **sia** de lui soumettre une offre pour le contrôle des projets déposés, la reprise du travail administratif afférent et le suivi des procédures d'évaluation. La direction a approuvé les documents d'offre proposés par un groupe de travail dirigé par Beat Jordi. Dans un premier temps, il s'agit de désigner quatre ou cinq bureaux de membres **sia** dans les trois régions linguistiques, qui se chargeront du contrôle des projets déposés avec leur devis, tandis que le secrétariat général assurera le suivi administratif.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

SIA : RELATIONS NATIONALES ET INTERNA- TIONALES

La construction de l'Europe se poursuit petit à petit et la mondialisation suit son lent processus de globalisation. L'entrée en vigueur des accords GATT/GATS en 1996 et des accords bilatéraux avec l'UE en juin 2002 a, de l'avis des associations professionnelles, rendu indispensable un renforcement des relations avec les autorités et l'administration fédérale. En outre, les activités de la Conférence Suisse des Architectes (CSA), chargée depuis 1993 des relations internationales des architectes suisses (FAS /BSA, FSAI, et **sia**) avec le Conseil des Architectes d'Europe (CAE), et l'Union Internationale des Architectes (UIA), ont mis en lumière les conséquences immédiates et à terme du nouveau cadre légal dans lequel nous évoluons depuis 1992. Les engagements pris par la CSA et les travaux y relatifs constituent aujourd'hui un patrimoine qui se devait de trouver un abri sûr, autant



En toute conscience.

Georges Wagner,
membre du Conseil de fondation

cpat

■ Caisse de Prévoyance des
Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI
personnel. engagé. naturel.
téléphone 031 320 61 60
www.cpat.ch



que l'action de la CSA devait être consolidée par un travail professionnalisé, en particulier dans ces aspects juridiques.

Présence à Berne

Afin de défendre au mieux les intérêts des professions représentées au sein de la **sia**, la direction a décidé en août 2002, en accord avec les associations partenaires, l'ouverture d'une antenne du secrétariat général à Berne, sous le nom de « sia inter.national ». Le but est d'y établir une présence qui doit permettre d'une part d'entretenir et de développer les relations avec la Berne fédérale et d'autre part de jouer un rôle de catalyseur pour les questions nationales et internationales en relation avec le parlement, l'administration fédérale, les Hautes écoles et les milieux professionnels.

Pierre Henri Schmutz, architecte à Neuchâtel, Président de la CSA et membre de la direction, et Daniele Graber, juriste de la **sia**, ont été chargés de la mise en place de cette nouvelle structure, opérationnelle depuis le début de l'année 2003. Ses champs d'activité sont les suivants: le cadre législatif et réglementaire international de l'exercice professionnel des architectes et des ingénieurs **sia** et ses conséquences nationales, la gestion des données nationales et internationales du cadre de l'exercice professionnel des membres de la **sia** et le conseil juridique en la matière.

Dossiers actuels

Les dossiers les plus importants traités actuellement sont ceux relatifs aux accords GATS, aux accords bilatéraux avec l'UE et au « commerce de services », celui des qualifications professionnelles, des reconnaissances mutuelles et de la réciprocité d'accès au marché, enfin celui des marchés publics

et de la législation pour les professions d'architecte et d'ingénieur.

L'évolution relative à la libre circulation des personnes et des services, à la reconnaissance des titres au niveau européen et international, ainsi qu'à l'ouverture des marchés modifient profondément la pratique et les usages au sein des professions représentées par la **sia**. L'évolution européenne en particulier montre que la tendance face à cette complexité est de chercher à simplifier les procédures et la législation au risque de rendre les exigences de qualifications professionnelles vagues et insuffisantes, ce à l'encontre des intérêts du client ou maître de l'ouvrage et qui plus est de l'intérêt public. Indépendamment du fait que les acteurs de ce marché offrent des services à l'étranger ou pas, le cadre législatif et réglementaire national a subi et continue de subir, d'importantes transformations.

Ce sont les dossiers touchés par cette énorme mouvance législative que le bureau « inter.national » de la **sia** à Berne entend traiter, sur mandat de la direction.

Pierre Henri Schmutz et Daniele Graber,
sia inter.national

sia inter.national
sia inter.national
Selnaustrasse 16, Case postale
CH - 8039 Zurich
e-mail: ri.n@sia.ch
Tél. 01 283 15 15, fax 01 201 63 35

Permanence à Berne
sia inter.national
Schauplatzgasse 9
CH - 3011 Berne
tél. 031 312 01 52
Le jeudi de 9h à 12h et
de 13h à 16h

APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET « EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE » DE LA SIA

Dans le cadre du projet *Swiss Energycodes*, la commission **sia** pour les normes des installations et de l'énergie dans le bâtiment (CIE, président Charles Weinmann) doit compléter et revoir les normes et documentations relatives à son domaine d'expertise, ainsi que le « Concept de réduction progressive des consommations énergétiques » datant de 1996. Cet outil d'information stratégique doit servir de ligne directrice aux maîtres d'ouvrages, aux concepteurs, aux élus et aux pouvoirs publics pour la promotion de constructions et de rénovations à efficacité énergétique accrue au cours des prochaines décennies, le but à long terme étant de se rapprocher de l'objectif d'une « société à 2000 watts ».

Outre les consommations de chauffage, eau chaude sanitaire et électricité, l'énergie grise ainsi que les besoins en transports liés à la réalisation et l'exploitation d'un bâtiment pendant toute sa durée de vie seront nouvellement pris en considération. Il importe également de prendre en compte l'apport des énergies renouvelables pour les applications thermiques et électriques. L'objectif est de calculer une valeur cible intégrale pour la consommation d'énergie, puis de détailler les mesures constructives et techniques à adopter pour y parvenir.

Appel à la collaboration

Sur la base de cet avant-projet, la CIE lance un appel d'offres pour recruter des équipes de professionnels prêts à développer les contenus sus-mentionnés et à transcrire leurs enjeux dans la pratique. Les personnes et institutions qualifiées, que le traitement de chapitres thématiques ou de l'ensemble de cette problématique intéresse, sont

invitées à prendre contact par e-mail à l'adresse <cub@cub.ch> avec le chef de projet, Conrad U. Brunner, Lindenhofstr. 15, 8001 Zurich, tél. 01 226 30 70. Quant aux documents de soumission, ils peuvent être téléchargés sous <www.energycodes.ch>. Les personnes intéressées sont en outre invitées à une séance d'information sur le projet et la nature des offres attendues, le 6 mai 2003 à Zurich (de 14h30 à 16h30). Le délai de dépôt des offres est fixé au 31 mai 2003.

Conrad U. Brunner, chef de projet CIE

PRISE DE POSITION SUR LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

La sia appuie une formation à deux degrés

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (**sia**) est fondamentalement favorable à une intégration des domaines « Santé, Social et Art » dans la loi sur les Hautes écoles spécialisées, mais souligne à cette occasion que l'intégration doit être réalisée avec des moyens financiers suffisants. De l'avis de la **sia**, les contributions de la Confédération, destinées aux champs d'application de ces Hautes écoles spécialisées élargies, devraient être accrues au moins du montant total attribué à l'heure actuelle aux domaines mentionnés. Il s'agit d'un investissement judicieux pour l'avenir sous forme d'un « capital humain ».

A l'époque, la Suisse a signé la déclaration de Bologne; elle a ainsi déclaré son intention de réformer ses structures d'études et d'introduire une filière universitaire comprenant les degrés Bachelor / Master. La **sia** partage le point de vue du Conseil fédéral selon lequel ce dossier est prioritaire et

**travaux de forage
travaux de battage**

**fondations
enceintes
de fouilles
rabattements
de la nappe**



RISI
**les travaux spéciaux
de génie civil**

que les études à deux degrés doivent être rapidement mises sur pied. C'est la seule possibilité permettant d'augmenter notoirement l'attractivité des Hautes écoles spécialisées. La **sia** défend le point de vue que l'attention doit être portée non seulement sur l'équivalence, mais également sur la différence de la formation.

Le modèle Bachelor / Master est une solution adéquate pour les Hautes écoles spécialisées, permettant de rallier une acceptation nationale et internationale. Mais, de l'avis de la **sia**, ce modèle doit être adapté au système suisse d'enseignement dual spécifique, dans lequel l'apprentissage d'une profession joue un rôle important. De plus, le titre « Architecte » ne devrait être attribué qu'au terme de cinq ans d'études sanctionnées d'un diplôme Master. C'est par ailleurs ce que prévoient les accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE et en particulier un rapport d'experts traitant de la reconnaissance des diplômes des Hautes écoles spécialisées dans le domaine de l'architecture.

Fin de la partie rédactionnelle

Bien que la **sia** soutienne les lignes directrices fondamentales de la révision partielle, elle voudrait faire sur les éléments de détail des remarques lui paraissant importantes. Tout particulièrement dans le projet de loi, l'énumération des domaines spécifiques des Hautes écoles spécialisées n'est pas équilibrée. Ou les termes génériques sont énumérés de manière conséquente dans ce catalogue ou les branches d'étude les plus importantes sont explicitement citées. Finalement, les systématiques existantes des branches économiques de l'Office fédéral de la statistique pourraient servir de base et le bâtiment serait ainsi cité nommément. D'autre part, la **sia** est d'avis que des précisions devraient être apportées dans les éléments de détail du projet de loi présenté sur les Hautes écoles spécialisées. C'est ainsi que le diplôme du degré Bachelor est à concevoir comme une qualification professionnelle. De plus, la technique et le développement technique - des notions jouant un rôle très important dans les domaines du bâtiment, de la technique

et de l'environnement - ne devraient pas être simplement ignorés par opposition aux termes de science et de pratique. La désignation des titres, de même que la reconnaissance des diplômes, devraient rester de la compétence du Conseil fédéral; elles ne doivent pas être déléguées à un seul département (le DFAE par ex.).

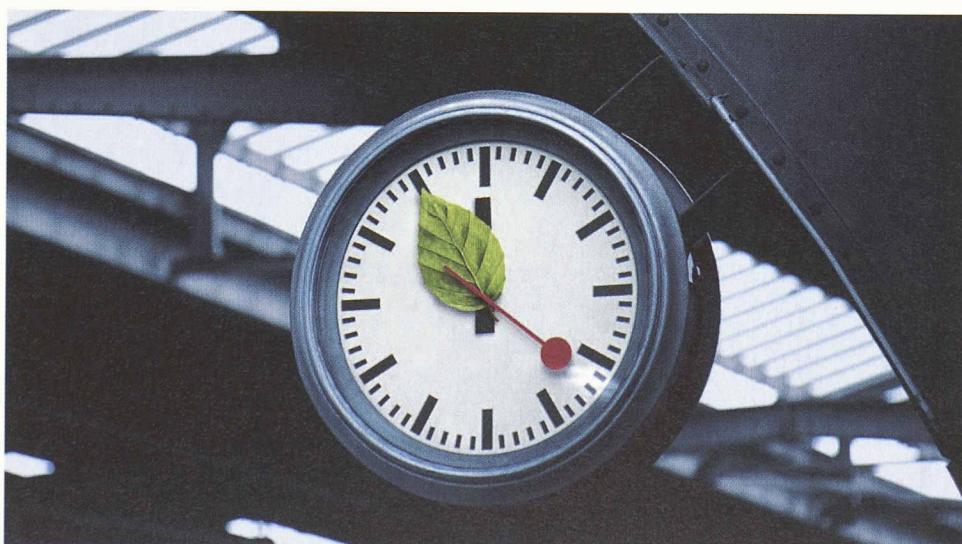
Charles von Büren,
ressort information SIA

SECTION NEUCHÂTELOISE

Candidature au titre de membre individuel

- M. Radu Aricescu, né en 1964, arch. dipl. EPFL en 1997

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours à compter de la présente publication. Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise pour approbation à la direction générale de la **sia** à Zurich.



Parler raisonnablement, c'est bien. Agir en conséquence, c'est mieux. Aujourd'hui, il existe de nombreuses raisons de changer de voie et d'opter pour le gaz naturel. Le gaz naturel est en effet une énergie propre et fiable qui restera disponible pendant des générations et qui permet de chauffer de manière économique et écologique. C'est ainsi que les chauffages modernes au gaz naturel ne se contentent pas d'être avantageux, ils se distinguent également par une utilisation économique et efficace du gaz naturel. De plus, ils n'ont pas besoin de réservoir et sont tellement compacts qu'ils peuvent être installés dans n'importe quel placard.

Edelweiss

Il est temps de changer de voie. www.gaz-naturel.ch

gaz naturel